

FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSALE DE MEDECINE SCOLAIRE

Document de travail avant avis de la CNEMMOP le 29/08/17 et du CNESER le 18/09/17

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

Apporter les compétences nécessaires à un exercice clinique auprès de l'enfant (dès la maternelle) et de l'adolescent (jusqu'à la fin de sa scolarité) et à un exercice de santé publique dans sa dimension collective.

Répondre aux recommandations de santé :

- Intervenir précocement dès l'enfance, sur l'ensemble de la population infanto-juvénile, de façon universelle et proportionnée, et prendre en compte les inégalités sociales et de santé (dont l'accès aux soins) ;
- Agir sur les déterminants de la santé, dont le déterminant scolaire, selon les besoins de santé des enfants, des adolescents et des jeunes, analysés, identifiés et priorisés ;
- Assurer les missions de dépistage, de diagnostic, d'orientation vers les structures de soins, et d'adaptation des contextes de vie scolaires aux besoins spécifiques de santé des enfants et adolescents ;
- Agir pour un parcours optimisé de santé des enfants et des adolescents, en articulation avec tous les autres acteurs impliqués dans la santé de l'enfant et de l'adolescent, et les structures de soins dédiées.

Objectifs combinant clinique, santé publique et aspects institutionnels

- Comprendre l'importance et les répercussions de la scolarité sur la santé de l'enfant et réciproquement de la santé sur la scolarité de l'enfant ;
- S'approprier les enjeux de la promotion de la santé à l'Ecole dans toutes ses dimensions ;
- Connaître le fonctionnement, les dispositifs et les outils du milieu scolaire ;
- Proposer des réponses adaptées aux besoins de l'enfant respectant à la fois son droit à l'éducation et son droit à la santé ;
- Mesurer les particularités des urgences individuelles et collectives en milieu scolaire ;
- Comprendre l'importance du travail en collaboration et du partenariat entre les acteurs du soin et de l'éducation nationale.

1.2. Collèges d'Enseignants impliqués dans cette FST

Les collèges de Pédiatrie, de Médecine Générale, de Santé publique, les Médecins de l'éducation nationale et de pédopsychiatrie.

1.3. Durée de la FST

2 semestres

1.4. Sélection des candidats à la FST

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages

Volume horaire : 2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- Enseignement en autonomie sous forme d'e-learning
- Enseignement en présentiel : séminaires nationaux

Connaissances à maîtriser au terme de la formation :

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST et comprennent des connaissances transversales et des connaissances spécifiques et sont réparties en 12 modules.

1er module : « Politiques de santé et promotion de la santé à l'Ecole, l'institution : ses acteurs et leurs missions, dispositifs et partenariats ».

- environnement politique et institutionnel (codes, lois relatives à l'éducation nationale, santé, décrets, circulaires), de l'organisation de l'éducation nationale et des services déconcentrés, de l'organisation de la santé scolaire ;

- politiques de santé en faveur des élèves, du rôle de l'École comme déterminant de la santé, du rôle d'une médecine de contexte;
- concepts, contenus et objectifs de la promotion de la santé positive, de la charte d'Ottawa et de sa déclinaison à l'école (parcours éducatif de santé), de la réalité des inégalités sociales et de santé, du développement des compétences psychosociales.

2ème module : « Interactions entre l'enfant-élève et la collectivité scolaire pour un développement optimal ».

- développement de l'enfant à l'école, l'influence de l'École et de ses acteurs sur l'enfant, les besoins relationnels dans le lien individu-individu ou au sein de la collectivité, les conditions nécessaires aux apprentissages ;
- influence du climat scolaire, de l'environnement physique, psychologique et social.

3ème module : « Les adolescents en milieu scolaire ».

- aspects sociologiques, psychologiques, physiques du développement normal à l'adolescence ;
- parcours scolaire normal en terme d'orientation, de parcours professionnel, de bien-être/mal-être, d'engagement citoyen (causes humanitaires, conseils de vie collégienne ou lycéenne, implication dans des associations) ;
- obstacles éventuels à leur parcours scolaire: décrochage, dépression, refus scolaires, inhibition, conduites à risque ;
- spécificités de la contraception à l'adolescence.

4ème module : « Les élèves à besoins particuliers ».

- concepts d'intégration et d'école inclusive ;
- apports des neurosciences : de la normalité au pathologique ;
- répercussions des pathologies connues sur l'école, des pathologies révélées à l'école ;
- effets de la bientraitance à l'école ;
- possibilités d'accueil, d'accompagnement et d'orientation des élèves à besoins particuliers en terme de dispositifs (PAI, PPS, PAP, PPRE, ULIS SAPAD, CNED, établissements spécialisés, hôpitaux de jour), et de personnels (rôle du médecin de l'EN, de l'ASH, de la MDPH...), GEVASCO ;
- règles de rédaction des documents médicaux à l'éducation nationale ;
- différents types de handicap, des troubles d'apprentissage, de la communication, psychopathologiques, du comportement, des refus scolaires anxieux ou dépressifs, de l'absentéisme, du décrochage scolaire, des maladies chroniques (diabète, allergie, épilepsie, asthme, cancer...) ;
- effets de la précarité.

5ème module : « L'enfant en danger ou en risque de danger ».

- droits de l'enfant usager du système de santé et du système éducatif et droit des familles ;
- différents types de maltraitance, des négligences éducatives, du non-respect des besoins fondamentaux de l'enfant, du harcèlement et des signes d'appel et d'identification ;
- mécanismes de la mémoire traumatique ;
- rôle de chacun, des dispositifs spécifiques de la protection de l'enfance, des circuits de signalement ;
- règles de rédaction des certificats médicaux ;
- acteurs et des outils de la prévention en termes de consommations, d'utilisation des écrans, de « jeux » dangereux, de l'éducation à la sexualité, de l'égalité femmes-hommes ;

6ème module : « Articulation et complémentarité des professionnels dans et hors de l'école ».

- parcours de santé, de soins ;
- fonctionnement des réseaux (recours 1er, 2ème et 3ème niveaux) ;
- rôle de tout type de professionnel (médecins, autres professionnels de santé, enseignants) dans le repérage, le dépistage, le diagnostic et la prise en charge médicale ou scolaire ;
- partenariats associatifs et des règles les régissant.

7ème module : « Dépistage : outils et tests ».

- recommandations de l'HAS ;

- tests sensibles et spécifiques pour le dépistage des troubles des apprentissages (Odedys, BREV, EDA, BSEDS...) de la vue, de l'audition, de l'évaluation de la souffrance psychique (échelles dépression, anxiété, consommations, ...) et de leur contexte d'utilisation.

8ème module : « L'action collective à l'école : enjeux, démarche, bonnes pratiques et conditions de réussite ».

Séminaire atelier avec mise en situation :

- enjeux éducatifs, de prévention ;
- parcours éducatif de santé, du CESC, de la déontologie et de l'éthique en promotion de la santé ;
- démarche de projet dans les actions collectives comme l'éducation à la santé ou à la sexualité ;
- rôle spécifique du médecin de l'éducation nationale en termes d'analyse des besoins, de conseil méthodologique et d'évaluation, de garant scientifique.

Les connaissances spécifiques à acquérir mentionnées ci-dessous dépendent du DES dans lequel l'étudiant est inscrit et de son projet professionnel. Elles figurent au contrat de formation mentionné à l'article 13 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

9ème module : « L'épidémiologie : de l'individuel au collectif ».

- compréhension de la démarche de santé publique ;
- principales données épidémiologiques concernant l'enfant et l'adolescent.
- inégalités sociales de santé.

10ème module : « Le raisonnement préventif dans le cadre de la promotion de la santé ».

- positionnement en médecine de prévention (care/cure) ;
- notions de prévention primaire, secondaire, tertiaire/ de prévention universelle, sélective, ciblée / d'universalisme proportionné ;
- place des vaccinations à l'Ecole ;
- parcours.

11ème module : « Les urgences à l'école ».

- événements graves survenant dans la communauté scolaire, cellules d'écoute, defusing, debriefing ;
- acteurs et de leur rôle dans la coordination des interventions ;
- veille sanitaire (TIAC, méningites, tuberculose), des dispositifs et des acteurs ;
- protocole des soins et urgences à l'Ecole ;
- rôle des médecins face à « l'urgence » à l'Ecole.

12ème module : « Connaissances pédiatriques indispensables ».

- stades de développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- principaux troubles des apprentissages ;
- éléments du diagnostic des troubles du comportement dont TC alimentaire et les principales prises en charge ;
- principales pathologies chroniques à l'école :
 - o le diabète, ses modalités de traitement et l'hypoglycémie ;
 - o les éléments du diagnostic de l'obésité ;
 - o les éléments du diagnostic de l'asthme et ses principales modalités de traitement et la crise d'asthme ;
 - o les risques de l'allergie alimentaire et ses principales causes ;
 - o les principaux types d'épilepsie et leurs conséquences sociales et cognitives ;
 - o les cardiopathies cyanogènes et comprendre leur état clinique après chirurgie palliative ;
 - o les principales atteintes de la mucoviscidose et les conséquences thérapeutiques au quotidien ;
 - o les principales maladies inflammatoires digestives et les conséquences thérapeutiques ;
 - o les principales pathologies malignes de l'enfant (leucémie, neuroblastome, néphroblastome) et pathologies hématologiques : drépanocytose, pathologie de la coagulation).

2.2. Stages

2 stages d'un semestre dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST Médecine scolaire.
L'un de ces stages peut être accompli sous la forme d'un stage mixte ou d'un stage couplé.

Critères d'agrément des stages dans la FST :

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte la nature du lieu de stage :

- Service de médecine scolaire, dont les effectifs comprennent au moins un médecin temps plein, qui veille, pour l'encadrement pédagogique, à faciliter la découverte de pratiques différentes selon les territoires et les populations (2 à 3 médecins encadrants favorisant alternance et disponibilité) ;
- Services de PMI, dont les effectifs comprennent au moins un médecin temps plein ;
- Service de santé universitaire comprenant au moins un médecin temps plein ;
- Pédiatrie sociale ou médecine légale (CASA) avec activité pédiatrique dont les effectifs comprennent au moins un pédiatre ;
- Service de pédiatrie médicale avec des consultations de prise en charge globale et complète des maladies chroniques (ex : diabète, épilepsie), handicap, troubles d'apprentissage, troubles du comportement. Les centres doivent pouvoir assurer une formation d'approche pluridisciplinaire de l'enfant, de sa famille, notamment médicale, sociale, soignante, éducation thérapeutique, psychologue, orthophoniste, kinésithérapie selon les pathologies ;
- Service de médecine de l'adolescent, maison des adolescents, avec un encadrement pluridisciplinaire (notamment pédiatre, pédopsychiatre, social, diététicien, psychologue, infirmières).

2.3. Compétences à maîtriser au terme de la formation

Elles sont détaillées dans la plateforme numérique de la FST, notamment :

- Assurer les prises en charge individuelles et collectives de situations professionnelles liées à la médecine scolaire ;
- Etre capable de structurer sa prise en charge.

Expertise médicale prenant en compte la question scolaire

- Conduire une consultation systématique à un âge donné (consultation de la 6^{ème} année) ou pour un public donné (travaux réglementés pour les mineurs) ;
- Organiser et mener un entretien familial, évaluer l'environnement familial ;
- Conduire une consultation de jeunes à besoins particuliers en identifiant notamment les causes et les répercussions scolaires, en utilisant des tests validés de repérage et de dépistage ;
- Conduire une consultation d'adolescent en identifiant les causes et les répercussions scolaires, en utilisant des tests validés de repérage et de dépistage, notamment pour la consommation de substances psychoactives ;
- Mener un entretien individuel avec un enfant et avec un adolescent, évaluer ses priorités, évaluer un état de souffrance, une psychopathologie, une difficulté liée à l'orientation sexuelle et organiser l'accompagnement ou la prise en charge préventive ;
- Conduire une consultation de dépistage sensoriel, visuel ou auditif avec les tests mis à disposition et organiser le suivi et les prises en charge adaptées au milieu scolaire ;
- Utiliser les techniques de l'entretien motivationnel ;
- Conduire une consultation de dépistage des troubles de l'apprentissage, avec les tests adaptés, organiser le suivi médical et participer à la mise en place des prises en charge en milieu scolaire si nécessaire, participer à la rédaction d'un PAP ;
- Conduire une consultation préparatoire à la scolarisation des enfants atteints de troubles de la santé chroniques ou évoluant sur une longue période et/ ou en situation de handicap.

Communication sur les données de l'expertise médicale

- Communiquer à l'écrit ou à l'oral de manière pertinente avec tous les partenaires ;
- Présenter au jeune et à sa famille les raisons d'une consultation, les résultats qui s'en suivent et l'importance du suivi des prescriptions ;
- Conseiller les familles, transmettre des résultats des tests aux familles ;
- Rédiger les certificats, avis médicaux et remplir les dossiers spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent dans des cadres différents : protection de l'enfance, inaptitude partielle à la pratique de l'éducation physique et sportive, PAP, PAI ;
- Elaborer une prescription préventive ;
- Annoncer une proposition de réorientation sur avis médical ;

- Transmettre aux acteurs de la prise en charge et aux partenaires, notamment aux confrères médecins de l'éducation nationale, des informations et des recommandations nécessaires à l'adaptation scolaire en respectant le secret médical ;
- Répondre à une demande urgente d'un établissement : conseils téléphoniques, attitude adaptée, mise en œuvre des recours.

Coordination d'actions et travail d'équipe

- Identifier les partenaires de l'Ecole ;
- Développer des partenariats adéquats et efficaces avec les médecins de santé scolaire ;
- Adopter un bon positionnement dans une équipe pluridisciplinaire ;
- Provoquer l'organisation et animer une réunion pluridisciplinaire nécessaire à une prise en charge d'un enfant ou d'un adolescent, en respectant la place des parents, de l'enfant, de l'adolescent, le rôle de chacun des acteurs et les actions qu'ils peuvent mener pour l'amélioration de la santé ou de l'éducation de celui-ci ;

Reconnaissance de situations à risque individuel et/ou collectif mettant en jeu la santé des enfants et adolescents

- Examiner un jeune en danger et l'accompagner ;
- Accueillir et accompagner la famille dont l'enfant est en situation de danger ;
- Mener une consultation d'un enfant ou d'un adolescent suspect de faire subir une maltraitance ;
- Participer et appliquer les actions collectives de prévention mises en place en lien avec le médecin conseiller technique départemental, comme l'animation d'une cellule psychologique ;
- Informer l'autorité sanitaire dans le contexte de la veille sanitaire ;
- Participer et appliquer les actions collectives mise en place par l'ARS : intoxication collective, prophylaxie des méningites.

Evaluation des actions mises en place et des réponses apportées aux orientations préconisées

- Mettre en place un suivi des réponses faites aux avis donnés aux élèves et à leur famille ;
- S'assurer de l'application d'un PAI dans les établissements scolaires ;
- Evaluer sa participation à des projets collectifs.

Participation à la politique de santé de l'enfant et de l'adolescent élaborée dans les territoires

- Participer au diagnostic ou/et à la priorisation ou/et à la mise en œuvre ou/ et à l'évaluation d'une action collective, mener un projet de promotion de la santé en collaboration avec les autres acteurs : élèves, infirmiers, enseignants, associations ;
- Analyser et adapter sa pratique au regard des données du territoire (exemple de l'obésité selon les territoires).

2.4. Evaluation

Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Post-tests sur le portfolio, pour le e-learning et les séminaires

Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Un carnet de stage est fourni avec les objectifs de compétences, l'état participatif ou de mise en situation, et une échelle progressive d'acquisition de celles-ci.

2.5. Modalités de validation de la FST

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

- Validation des 2 stages. Elle comprend l'appréciation globale des stages (carnet de stage noté par maître de stage), compte rendu de stage, et la validation du nombre d'actes requis détaillés dans le portfolio. Le portfolio attestant des acquis et pratiques pendant les stages est adapté à chaque module spécialisé, il comprend au moins dix consultations d'élèves vus seuls en consultation supervisée avec réalisation des tests appropriés par l'étudiant. Les obligations de réalisation supervisée de consultations (dont au moins un bilan de la 6^{ème} année,

un examen à la demande pour difficulté complexe, une prise en charge de maladie chronique, handicap et troubles de l'apprentissage) sont adaptées aux profils et projets des étudiants.

- Validation des 12 modules (7 modules communs et 4 modules spécifiques dépendant du DES d'origine et du projet professionnel du candidat) par des post-tests validés en ligne (QRM, dossiers progressifs avec QRM, épreuve d'analyse clinique sur études de cas concernant les troubles d'apprentissage, l'accueil d'enfants ou adolescents en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé, la gestion d'une situation de risque collectif, l'analyse des données d'un territoire).
- Communication dans un congrès de santé publique, de pédiatrie ou de médecine générale avec comité de sélection ou publication dans une revue à comité de lecture ou formation auprès de personnels de l'éducation nationale, évaluée par le médecin conseiller technique départemental ou présentation devant des médecins de l'éducation nationale d'un bref mémoire rapportant une démarche complexe.